

**SEANCE du : 14 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 novembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN De 18h30 à 18h55 et de 19h05 à 20h05
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau à partir de 18h53
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN à partir de 18h53	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Hélène BROUSSEAU à Jean-François MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOIN	Pascal GABILY	Sandrine DELUGEAU
Rodolph THIBAudeau jusqu'à 18h53	Pierre MORIN jusqu'à 18h53	Alain ROBIN de 18h55 à 19h05

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Acquisition terrain l'Escale - complément**

Par délibération en date du 16 mai 2022, il a été acté la cession d'un terrain à l'Escale à la Goblechère à Bressuire.

Lors du bornage du terrain, le géomètre s'est rendu compte d'une anomalie avec la propriété de Mme ALLARD Roselyne résidant 14 cité de la Goblechère. En effet, la clôture de cette propriété n'est pas en limite de sa parcelle, un petit espace se retrouve sur la voirie.

Afin de régulariser cette situation, il a été décidé d'acquérir ce petit espace de 3m<sup>2</sup>. Cette transaction sera actée dans le cadre global de la vente du terrain à l'Escale.

L'acquisition de cette parcelle cadastrée se fera à l'Euro symbolique, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** l'acquisition d'un terrain de 3 m<sup>2</sup> à Mme ALLARD Roselyne pour le montant de UN EURO (1€)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme:

Le Maire,  
*Emmanuelle MENARD*  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20221118-DG\_DEL\_2022\_209-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2022  
Date de réception préfecture : 18/11/2022